

Plus de 1500 personnes saisissent le CSA contre France 2 et « L'Objet du Scandale »

Plus de 1500 personnes, parmi lesquelles le cinéaste MATHIEU KASSOVITZ et le journaliste d'investigation ERIC RAYNAUD, ont fait parvenir au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel un document très complet, dénonçant plusieurs manquements à la charte de France Télévisions commis par France 2 lors des diffusions de « L'Objet du Scandale » les 30 septembre et 28 octobre 2009.

Lors de ces deux émissions, Guillaume Durand a abordé le très polémique débat sur les attentats du 11 septembre 2001. La saisie du CSA ne porte pas sur le fond du sujet, qui serait hors de son domaine de compétences, mais sur la forme et le parti-pris dont a fait preuve l'émission à deux reprises, incompatibles avec les règles de déontologie que sont sensés respecter les journalistes.

Prenant en compte la décision du CSA rendue le 23 avril 2002 à l'encontre de THIERRY ARDISSON sur le même sujet, les signataires de ce dossier de 20 pages établissent leurs accusations en décortiquant chaque point litigieux, démontrant principalement un défaut de pluralité dans la première émission, et plus grave, une présentation partielle et orientée des faits dans la seconde.

Ce sont principalement le présentateur GUILLAUME DURAND, et les deux chroniqueurs FRÉDÉRIC BONNAUD et HERVÉ GATTEGNO qui sont mis en accusation. Il leur est reproché de ne pas avoir respecté la presque totalité des alinéas de l'article "2.4 – Honnêteté et Pluralité" de la charte de France Télévisions lors de l'émission du 28 octobre.

Le document relève également un délit de diffamation à l'encontre du chimiste danois Niels Harrit, et un délit de discrimination religieuse envers le physicien américain Steven Jones (de confession Mormone), tous deux cités lors de l'émission.

Avec la piètre 43^{ème} position de la France au hit-parade de la liberté de la presse, décernée récemment par Reporters Sans Frontières, la vigilance citoyenne sur l'ensemble des médias et des sujets abordés risque de s'intensifier au fil des mois, et ce dossier pourrait être un premier test pour le CSA, dont la décision sera soigneusement observée.

Le dossier complet (au format Adobe Acrobat PDF) peut être téléchargé ici :

http://www.harvestr.net/dossier_csa.pdf

Une liste indicative des signataires est disponible en ligne ici :

<http://www.mesopinions.com/Co-signer-le-dossier-au-CSA-contre-France-2-et--L-Objet-du-Scandale--petition-petitions-501c769adcd3b095956dc901f2f36f01.html>